

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 13

SEANCE DU JEUDI 30 août 2012

L'an deux mille douze, le jeudi trente août à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel MAUREL, Maire.

Présents : Michel MAUREL, Christian BERNAT, Claude ALBA, Monique MARTY, Thierry CAUSSE, Didier MAHOUX, Christophe MAURIES, Jean-Marc ALLAIN, Laurence ROUSSET, José NUNES, Céline ROCACHER, Gabriel VIGUIER, Jacqueline ESCANDE.

Absentes et excusées : Geneviève SOCCOL qui a donné procuration à Michel MAUREL.
Pascale ROMERO absente et excusée.

Monsieur Thierry CAUSSE est nommé secrétaire de séance.

Date de la convocation : 17/08/2012

Date d'affichage : 17/08/2012

Lecture est faite du compte-rendu précédent. Monsieur le Maire informe les conseillers des suites données aux questions traitées la dernière fois.

Assainissement : Monsieur le Maire a adressé un courrier au bureau d'études SCHERZ'EAU afin de leur demander quelles sont leurs propositions. Réponse après le 3 septembre.

Ecole : les travaux ont été faits notamment le changement des fenêtres. Quant à la porte coupe-feu la commande n'étant pas prête, la mise en place de cette dernière se fera aux vacances de la Toussaint au plus tard.

Vestiaires de foot : une effraction a eu lieu dernièrement. Il conviendra de voir quelles peuvent être les solutions pour protéger ce bâtiment (volets de protection). Le secrétariat est chargé de demander différents devis afin de prendre une décision lors d'un prochain conseil municipal.

Devis des extincteurs : accord pour le devis de pose d'un extincteur dans le bâtiment des vestiaires de foot pour un montant de 182.99 €uros.

1°) DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE. N°2012/22

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal **DECIDE**, à 14 voix pour :

FONCTIONNEMENT DEPENSES
Diminution de crédits 28 €uros
INVESTISSEMENT DEPENSES
Augmentation de crédits 28 €uros 2315-167 Poteau Incendie

2°) NOMINATION DE L'AGENT RECENSEUR.

Le recensement de la population s'effectuera entre le 17 janvier 2013 et le 16 février 2013.

Un coordonnateur communal a été désigné, il s'agit de Madame Geneviève SOCCOL.

En ce qui concerne l'agent recenseur, le Conseil municipal désigne à l'unanimité Monsieur Quentin BOUSQUET. Monsieur le Maire prendra les arrêtés nécessaires.

3°) DELIBERATION SUR LE MONTANT DU LOYER.

OBJET : DELIBERATION N°2012/23 : Révision du montant du loyer du logement n° 3

Monsieur le Maire informe les conseillers que le locataire du logement numéro 3 situé au 1^{er} étage est parti le 12 août 2012.

Compte-tenu du contexte économique actuel particulièrement difficile, Monsieur le Maire a été sollicité pour revoir le montant du loyer.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal DECIDE, à 14 voix pour :

- **De fixer** le montant du loyer à 360 euros par mois auquel il faut ajouter 20 € de charges mensuelles.

- **D'appliquer** ce tarif à compter du 1^{er} septembre 2012.

4°) DESENCLAVEMENT DES PARCELLES URBANISEES SITUEES AU-DELA DU FOSSE CADASTRE ZC 29.

A ce sujet, un accord de principe a été pris. Cette question sera traitée ultérieurement.

QUESTIONS DIVERSES

- **Organisation des 100 ans de Madame GUILLEN** : déroulement de cet anniversaire le dimanche 9 septembre 2012. La Mairie offre l'apéritif. Madame Geneviève SOCCOL et Monsieur Thierry CAUSSE se charge de son organisation.
- **Photocopieur de l'école** : M. Christophe Mauriès, après analyse des factures de maintenance, estime qu'il serait judicieux de faire réévaluer le coût de cette prestation. Présentation est faite du devis de la société Alkia pour un changement de prestataire concernant le photocopieur mis à disposition de l'école. Le conseil municipal à 14 voix pour DECIDE de louer à l'entreprise ALKIA un appareil RICOH MP2000 SP et s'engage pour une durée de contrat de cinq ans. Monsieur Christophe MAURIES se charge de joindre le commercial délégué et le secrétariat devra dénoncer le contrat en cours liant la commune.
- **Réflexion sur la demande faite par l'Association d'Animation de Fréjeville** : Monsieur le Président de l'Association d'Animation de Fréjeville a été reçu en Mairie un vendredi soir pour exposer le projet de construction de rangement près de la salle polyvalente. Il doit se rapprocher de Monsieur José NUNES pour parfaire le plan. Cette question sera à nouveau débattue lors d'un prochain conseil.
- **Archives** : Rapport de Madame DESACHY.
- **Salle Polyvalente** : règlement à revoir. Monsieur Christian BERNAT est chargé d'élaborer un projet de règlement.
- **Cour de l'Ecole** : le murier platane sera déraciné quand il aura tombé les feuilles.

La date de la prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au 4 octobre 2012.

Sur ce, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.